

DOSSIER DE SOUSCRIPTION: MODE D'EMPLOI

I.IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR :

- Je renseigne les informations demandées (ainsi que celles du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur ou celles concernant la personne morale le cas échéant).

II. BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

- 1/ J'indique le nombre de parts souscrites et le montant global de l'investissement.
- 2/ J'indique si le règlement se fait au comptant, par prélèvement, par virement ou par emprunt.
- 3/ Je complète l'attestation d'origine des fonds pour toute souscription unitaire supérieure à 60 000 € ; pour toutes souscriptions successives d'un montant global supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois ou pour toute souscription complexe.
- 4/ Je signe électroniquement ou manuscritement et j'indique le nombre de parts en toutes lettres.

III. DOCUMENTS À FOURNIR: .

PERSONNES PHYSIQUES

- Original du dossier de souscription dûment rempli et signé
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF IR -Taxe d'habitation - Facture téléphone)
- Au besoin : l'attestation d'origine des fonds.
- Chèque à l'ordre de la SCPI ou Mandat de prélèvement SEPA
- Pour les souscriptions à crédit : copie de l'offre de prêt et de l'ordre de virement
- Renonciation du conjoint (pour une souscription seule dans le cadre d'un mariage sous la communauté légale)
- Copie de la convention de PACS
- RIB

PERSONNES MORALES

- Original du dossier de souscription dûment rempli et signé
- · Copie des statuts à jour certifiée conforme
- Extrait KBIS de moins de 3 mois
- Au besoin : l'attestation d'origine des fonds.
- Justificatif du pouvoir du signataire (extrait certifié ou procuration)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire (CNI ou passeport)
- Chèque à l'ordre de la SCPI ou Mandat de prélèvement SEPA
- Pour les souscriptions à crédit : copie de l'offre de prêt et de l'ordre de virement
- RIB

POUR RAPPEL : TOUTE SOUSCRIPTION NE SERA VALIDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION QU'APRÈS RÉCEPTION DE L'INTÉGRALITÉ DES FONDS.

CADRE RÉSERVÉ AU PARTENAIRE BOURSE DIRECT
POLE EPARGNE
374 RUE SAINT-HONORE
75001 PARIS
01 56 88 40 44
epargne@boursedirect.fr

Prénom(s)/Nom du Conseiller (non CIF) :

Prénom(s)/Nom du Conseiller (non CiF):

Prénom(s)/Nom du CIF:

Nom du Cabinet:

Tél. Portable:

	SOCIETE	



CODE ID:		 L	1		1	1	\perp	
Date de réception:		I	L		1	L		
Date enregistrement:		L				L		
Date d'entrée en jouissance:	L	ı	ı	ı		L	1	

···· Paraphe(s)	• • • •

EXEMPLAIRE INTER GESTION REIM

IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

DÉJÀ CLIENT	
□ Non □ Oui : Identifiant □ □ □ □	Т
PERSONNE PHYSIQUE (COCHER LA CASI)
SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
□ M. □ M ^{me} □ Indivision Nom: □ Prénom(s): □ Nom de jeune fille: □ Adresse fiscale: □	Prénom(s): Nom de jeune fille: Adresse fiscale:
CP:	Né(e) le:
à: Département : L.L	Tél. Portable: L.
Situation de famille:	Situation de famille:
☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Union libre	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Union libre
Marié(e) ou pacsé(e): Communauté universelle Séparation de biens Indivision Autres (préciser):	Marié(e) ou pacsé(e): Communauté universelle Séparation de biens Communauté réduite aux acquêts Autres (préciser):
Autres cas : ☐ Mineur ☐ Émancipé	Autres cas : ☐ Mineur ☐ Émancipé
Résident Fiscal Français: ☐ Oui ☐ Non Si non, précisez:	Résident Fiscal Français: ☐ Oui ☐ Non Si non, précisez:
Représenté(e) par un tiers: ☐ Oui ☐ Non (Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un protégé) ☐ M. ☐ M ^{me} Nom et Prénom(s) du Tiers: Adresse de correspondance (si différente de l'adresse fiscale):	Représenté(e) par un tiers: ☐ Oui ☐ Non (Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un protégé) ☐ M. ☐ M ^{me} Nom et Prénom(s) du Tiers: Adresse de correspondance (si différente de l'adresse fiscale):
CP: L_L_L_Ville:	
CP: Ville: PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE) Raison Sociale: N° de SIREN: Forme juridique: Adresse du siège social:	CP: LILI Ville: Représentée par: Nom: Prénom(s): Agissant en qualité de: dûment habilité(e).
CP: Ville: PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE) Raison Sociale: N° de SIREN: Forme juridique: Adresse du siège social:	CP: LILIVille: Représentée par: Nom: Prénom(s): Agissant en qualité de: dûment habilité(e).
CP: LILIVIIIe: PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE) Raison Sociale: N° de SIREN: LILIULI LILIULI Forme juridique: Adresse du siège social: CP: LILIULI Ville:	CP: LILIVille: Représentée par: Nom: Prénom(s): Agissant en qualité de: dûment habilité(e). Tél. Portable: LILILILILILILILILILILILILILILILILILILI
CP: Ville: PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE) Raison Sociale: N° de SIREN: Forme juridique: Adresse du siège social: CP: VILLE VILLE PERSONNE IR IS Exercez-vous ou	CP: LILIVille: Représentée par: Nom: Prénom(s): Agissant en qualité de: dûment habilité(e). Tél. Portable: LILILILILILILILILILILILILILILILILILILI
CP: Ville: PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE) Raison Sociale: N° de SIREN: Forme juridique: Adresse du siège social: CP: VILLE VILLE PERSONNE IR IS Exercez-vous ou	CP: Ville: CP: Ville: CP: CP: Ville: CP: CP: CP: CP: CP: CP: CP: CP: CP: CP

d'une institution internationale publique créée par un traité (ex: OTAN, ONU, BCE...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3ème directive de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées. Si vous avez coché « Oui » à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PART(S)

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION	N:		
Un total de ⁽¹⁾ :			orix unitaire de 200 €.
VERSEMENT PROGRAMMÉ : (PRÉLÈ	EVEMENT SEPA OBLIG	ATOIRE)	
JE SOUHAITE INVESTIR LA SOMME DE : (minimum de 50 €/mois, 150 €/trim, 300 €/sem, 600 €			€
AVEC LA FRÉQUENCE SUIVANTE: mensuelle (prélèvement le 5 de chaque mois) trimestrielle (prélèvement les 5 avril, 5 juillet, 5 octobre et 5 janvier)		elle (prélèvement les 5 juillet et 5 janvier) (prélèvement le 5 janvier)	
Le montant et la fréquence de mon épargne i tout instant et sans frais, depuis mon espace p		tre modifiés ou mes prélèv	
MODALITÉS DE RÈGLEMENT:			
☐ Par Chèque à l'ordre de la SCPI GRAND PARIS Résid ☐ Par Prélèvement SEPA (date du prélèvement selon ☐ Par Virement bancaire sur le compte de la SCPI GR	la date de réception de RAND PARIS Résidentiel	s (IBAN ci-dessous)	
IBAN FR76 3000 4022 0900 01 ☐ Par Financement - Établissement prêteur:			AFRPPXXX
·		·	oarts: ☐ Oui ☐ Non
ATTESTATION D'ORIGINE DES FO			
Pour toute souscription unitaire supérieure à 0 supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois			d'un montant global
	elevés de comptes d'ép avec l'objet du règleme avec l'objet du règleme tion notariée de vente a opération de vente des les de salaires ou du cou opération e prêt	ent et du chèque émis par le ent et du chèque émis par le vec prix titres rrier ou du chèque émis par	notaire notaire
JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :			
 Ne pas être une (des) "US person". Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, du des marchés financiers, des Statuts, des derniers bu Avoir pris connaissance des conditions de souscript Être informé(e)(s) que la Société de gestion ne garan Cette déclaration est faite par l'investisseur so possibilité de demander ultérieurement tout d Pour les souscripteurs mariés sous le régime d 	ulletin semestriel et rap tion des pages 5 et 6. ntit pas la revente des p pus sa pleine et entière ocument justifiant cet	port annuel. parts. responsabilité. La Société d te déclaration sur l'honneur	de gestion se laisse la et ce à tout moment.
signatures des signataire et conjoint(e).			:
Fait à	-	•	
cripteur	ouscripteur		····· Paraphe(s) ·····

EXEMPLAIRE SOUSCRIPTEUR PLEINE PROPRIÉTÉ - 3

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ATTENTION: VOUS DEVEZ REMPLIR CE BULLETIN UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ CHOISI LE RÉGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SEPA ET/OU LE VERSEMENT IMMOBILIER PROGRAMMÉ (VIP)

où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Inter Gestion REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée ». Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Dans le cadre du versement immobilier programmé, s'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande adressée

à Inter Gestion REIM.

PERSONNE PHYSIQUE (COCHER LA CASE)	
SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
□ M. □ M ^{me} □ Indivision Nom: Prénom(s): Nom de jeune fille: Date de naissance : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	□ M. □ M ^{me} □ Indivision Nom: Prénom(s): Nom de jeune fille: Date de naissance: □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE)	
	Prénom(s) :
Titulaire du compte	GRAND PARIS Résidentiels 2 rue de la Paix – 75002 Paris
Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne En signant le présent mandat, j'autorise la Société de gestion, en tant que gérant de GRAND PARIS Résidentiels, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription GRAND PARIS Résidentiels et/ou des montants dus au titre de mon Versement Immobilier Programmé GRAND PARIS Résidentiels (VIP). Le prélèvement aura lieu le mois de réception de la souscription si reçue avant le 25 du mois considéré, sinon le mois suivant. L'adhésion au VIP doit être enregistrée au plus tard le 25 du mois en cours pour un premier prélèvement le 5 du mois qui suit la réception du dossier. À défaut, le premier prélèvement sera opéré le 5 du mois suivant. Je m'engage à informer Inter Gestion REIM de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans l'hypothèse	Fait à Le L L L L L L L L L L L L L L L L L L

EXEMPLAIRE SOUSCRIPTEUR PLEINE PROPRIÉTÉ - 4

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PART(S)

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION :	
Un total de $^{(1)}$:	orix unitaire de 200 €.
VERSEMENT PROGRAMMÉ: (PRÉLÈVEMENT SEPA OBLIGATOIRE)	
JE SOUHAITE INVESTIR LA SOMME DE : (minimum de 50 €/mois, 150 €/trim, 300 €/sem, 600 €/an).	€
AVEC LA FRÉQUENCE SUIVANTE : mensuelle (prélèvement le 5 de chaque mois) trimestrielle (prélèvement les 5 avril, 5 juillet, 5 octobre et 5 janvier) annuelle (prélèvement le 5 janvier)	
□ RÉINVESTIR MES DIVIDENDES OU □ PERCEVOIR MES DIVIDENDES Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière peuvent être modifiés ou mes prélève tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à Inter Gestion	
MODALITÉS DE RÈGLEMENT:	
☐ Par Chèque à l'ordre de la SCPI GRAND PARIS Résidentiels ☐ Par Prélèvement SEPA (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet) ☐ Par Virement bancaire sur le compte de la SCPI GRAND PARIS Résidentiels (IBAN ci-dessous)	
IBAN FR76 3000 4022 0900 0109 3116 082 BIC BNP2 □ Par Financement - Établissement prêteur:	AFRPPXXX parts: □ Oui □ Non
	oarts: Dour Dinon
ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS :	
Pour toute souscription unitaire supérieure à 60 000 € ; pour toutes souscriptions successives supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois ou pour toute souscription complexe.	d'un montant global
ORIGINE DES FONDS ☐ Épargne	notaire notaire
JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :	
 Ne pas être une (des) "US person". Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, du DIC PRIIPS, un exemplaire de la Note d'information des marchés financiers, des Statuts, des derniers bulletin semestriel et rapport annuel. Avoir pris connaissance des conditions de souscription des pages 5 et 6. Être informé(e)(s) que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts. Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'incesignatures des signataire et conjoint(e). 	le gestion se laisse la et ce à tout moment.
Fait à	
cripteur	····· Paraphe(s) ·····

EXEMPLAIRE INTER GESTION REIM PLEINE PROPRIÉTÉ - **5**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ATTENTION: VOUS DEVEZ REMPLIR CE BULLETIN UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ CHOISI LE RÉGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SEPA ET/OU LE VERSEMENT IMMOBILIER PROGRAMMÉ (VIP)

	CO-SO	USCRIPTEUR
Prénom(s Nom de j	□ M ^{me}):	☐ Indivision
		EN:
		GRAND PARIS Résidentiels
	DU SC	GNATURE DUSCRIPTEUR
	Nom: Prénom(s Nom de je Date de n Préno Fait à Le L L	M. Mme Nom: Prénom(s): Nom de jeune fille: Date de naissance: N° SIRI Prénom(s): Fait à Le L L L L L L L L SI DU SC

EXEMPLAIRE INTER GESTION REIM PLEINE PROPRIÉTÉ - **6**

débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Dans le cadre du versement immobilier programmé, s'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande adressée

à Inter Gestion REIM.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT OBLIGATOIRES.

La Société de gestion se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. GRAND PARIS Résidentiels est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le choix du plan épargne immobilier doit être adapté à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de GRAND PARIS Résidentiels dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé.

Prix de souscription:

200 €.

Frais de souscription:

La Société de gestion perçoit de la SCPI une commission de souscription de 12,00% TTI* du prix de souscription.

VALEUR DE RETRAIT	FRAIS DE SOUSCRIPTION	PRIX DE SOUSCRIPTION
176 €	24 €	200€

^{*}Dont 10% TTI de frais de collecte et 2% TTI de commission de recherche foncière -Commissions exonérées de TVA conformément à l'article 261 C-1°-e du CGI.

Minimum de souscription:

1 part.

Modalités de règlement:

Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI GRAND PARIS Résidentiels au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement préteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou de la non transmission/ réception des bulletins de souscription.

Jouissance des parts:

Les parts ou fractions de parts souscrites porteront jouissance au 1^{er} jour du 6^{ème} mois qui suit la date d'encaissement des fonds correspondants à la souscription ou aux prélèvements programmés.

Votes et communications:

Les votes et les communications se feront par voie électronique.

Remboursement de l'épargne investie / revente des parts:

Le prix de retrait des parts de GRAND PARIS Résidentiels est de 176 $\ \in$ par part. Ce prix correspond au montant de souscription actuel de 200 $\ \in$ diminué de la commission de souscription de 24 $\ \in$.

L'associé qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la Société de gestion.

Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans les statuts de GRAND PARIS Résidentiels disponible sur le site www.inter-gestion.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

La Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie:

Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1er janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus-values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Mineurs et Majeurs protégés:

Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom(s), qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Société de gestion:

Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

Versements immobiliers programmés (VIP) et versements exceptionnels :

Les versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) ou les versements exceptionnels s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la Société de gestion de l'adhésion au plan d'investissement immobilier accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire.

L'adhésion doit être reçue au plus tard le 25 du mois en cours pour un premier prélèvement le 5 du mois qui suit la réception du dossier. À défaut, le premier prélèvement sera opéré le 5 du mois suivant. Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière peuvent être modifiés ou mes prélèvements suspendus, à tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à Inter Gestion REIM par courrier simple ou par mail dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée du mandat (VIP):

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Montant minimum du versement (VIP):

50 € par mois (tous frais inclus), soit 150 €/trim, 300 €/sem ou 600 €/an).

Condition d'adhésion (VIP):

L'adhérent doit au préalable détenir à minima une (1) part sociale de GRAND PARIS Résidentiels en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété).

Souscription de parts (VIP):

Chaque prélèvement ou réinvestissement de dividendes se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts, au nom du souscripteur, de GRAND PARIS Résidentiels en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété), selon les conditions de souscription de la part et les clés de répartition en vigueur au jour du prélèvement et en fonction de la durée résiduelle du plan d'épargne pour les versements exceptionnels en nue-propriété.

Ainsi, vous devez avoir pris connaissance de la Note d'information et Statuts, du DIC PRIIPS et de la Plaquette commerciale de la SCPI GRAND PARIS Résidentiels.

Origine des fonds:

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La Société de gestion se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements récurrents effectués au démarrage du mandat ou durant sa durée. L'attestation d'origine des fonds est obligatoire pour toute souscription ou versement exceptionnel égal au supérieur à 60 000 €; pour toutes souscriptions successives d'un montant global supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois ou pour toute souscription complexe.

Impayés:

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, ou à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé, etc.), GRAND PARIS Résidentiels ne procèdera pas à la création de parts ou de fractions de parts correspondant à la souscription ou au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé sera représenté une nouvelle fois le mois suivant, puis en cas de nouvel « Impayé » dans le cadre particulier du Versement Immobilier Programmé, entrainera la suspension du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors le signifier depuis son espace privé ou en adressant sa demande à la Société de gestion.

Traitement par défaut :

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, Inter Gestion REIM informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

Relevé d'épargne du « VIP » GRAND PARIS Résidentiels :

Le relevé d'épargne du Versement Immobilier Programmé (VIP) est disponible sur l'espace client du site internet www.inter-gestion.com. Il est mis à jour pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique. Un relevé d'épargne annuel récapitulatif est également mis à disposition des associés sur leur espace client.

Commercialisation:

Dans le cadre de la souscription de parts ou fractions de parts, Inter Gestion REIM est susceptible de reverser une rétrocession des frais de collecte allant de 0 à 70 % à des intermédiaires habilités.



Société civile de placement immobilier régie par les 1832 du Code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 et R.214-130 À R.214-160 du code monétaire et financier et tous les textes subséquents • Capital social de 32 800 000 € • 827 728 247 RCS Paris • Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif • 2 rue de la paix 75002 Paris • tél. 01 43 12 52 52 • fax : 01 43 12 52 53 • La note d'information a obtenu de l'AMF le visa 21-09 du 18 juin 2021.



Inter Gestion RFIM

2, Rue de la Paix - 75002 PARIS • Tél : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53 • www.inter-gestion.com • Société Anonyme au capital de 240 000 € • N° SIREN RCS PARIS 345 004 436 • N° SIRET 345 004 436 00050 • Code APE 6420Z Société de gestion de portefeuille. Agrement AMF N°SGP 12000008 du 29 Février 2012.

Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et procède audit traitement conformément à l'article 6 (1) c/ du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de Inter Gestion REIM, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de Inter Gestion REIM qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délais légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de Inter Gestion REIM, 2 rue de la Paix - 75002 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur www.inter-gestion.com.

